

Information aux visiteurs privés ou professionnels

Horaire des visites :

(Prise de rendez-vous de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30)

Du lundi au vendredi

(Jeudi matin pas de visite)

de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Les week-ends et jours fériés

de 13h00 à 14h00 ou de 14h30 à 15h30 ou de 16h00 à 17h00

Contrôle de sécurité des visiteurs

Le contrôle de sécurité des visiteurs est une procédure nécessaire et obligatoire.

Nul n'est autorisé à passer outre le contrôle de sécurité.

Le contrôle de sécurité implique notamment une vérification d'identité, la détection des métaux, ainsi que le passage au rayon X de tous les objets susceptibles d'entrer dans l'établissement. La police peut également procéder à des contrôles, y compris avec l'assistance de chiens spécialisés.

Tous les visiteurs, privés ou professionnels, doivent scrupuleusement suivre les consignes du personnel de l'établissement de détention pour mineurs (EDM) avant de pouvoir accéder aux espaces de rencontres où se déroulent les visites.

Dépôt et envoi d'argent

Il est possible de déposer de l'argent suisse ou des euros uniquement en billets. L'argent peut être déposé à la centrale contre quittance avant ou après la visite.

Il est également possible d'envoyer de l'argent – franc Suisse ou Euros - aux coordonnées financières de l'établissement ci-dessous, en mentionnant précisément le nom du destinataire :

IBAN CH38 0900 0000 1455 6522 8

BIC (code SWIFT) - POFICHBEXXX

ATTENTION La somme maximale de l'argent crédité sur le compte dépôt d'un(e) détenu(e) est fixé à **1'000, -- CHF**. La personne détenue sous DPMIn ne peut pas puiser plus de **100, -- CHF** par mois sur son compte dépôt. La personne détenue jeune adulte ne peut pas puiser plus de **250, -- CHF** par mois sur son compte dépôt. Pour des montants supérieurs, l'autorisation de la direction est requise.

Dépôt et distribution de colis

Les colis peuvent être amenés lors d'une visite ou parvenir par courrier. Ils peuvent aussi simplement être déposés à la centrale du lundi au dimanche de 8h-12h et de 14h-17h.

Dès la deuxième visite, les articles doivent être contenus dans un carton - de type postal - permettant un renvoi à l'expéditeur en cas de nécessité. Pour ce faire, l'adresse de l'expéditeur doit impérativement être inscrite sur le coli.

Un colis de 5 kg maximum est autorisé toutes les deux semaines.

Un colis supplémentaire de 5 kg maximum est autorisé à l'occasion des Fêtes de Noël, de Pâques et d'anniversaire. Ces colis spéciaux doivent parvenir à l'établissement au plus tôt une semaine avant et au plus tard une semaine après la date concernée par l'occasion particulière.

Tous les produits doivent être contenus dans leur emballage d'origine, intact et scellé.

Les boîtes métalliques et le verre sont interdits.

Toutes les marchandises sont susceptibles d'être ouvertes et contrôlées.

Selon le contenu des colis, des poursuites pénales demeurent réservées.

Seuls les articles autorisés sont distribués le lendemain de la réception du colis. Si un colis contient des marchandises non autorisées, en quantité excessive, défectueuses ou douteuses, elles seront soit renvoyées à l'expéditeur aux frais de la personne détenue, soit mises au dépôt, soit détruites avec ou sans l'accord de l'expéditeur et/ou de la personne détenue.

Aucun produit du genre pharmaceutique, ni aucun complément alimentaire n'est autorisé.

Les produits liquides, gazeux, pâteux et artisanaux (faits maison ou par un traiteur) sont interdits, ainsi que l'alcool sous toutes ses formes. Les fruits, légumes et les produits qui doivent se tenir au réfrigérateur ne sont pas autorisés.

Les colis ne peuvent pas contenir d'instruments de musique, d'appareil multimédia, de support numérique sans l'accord préalable de la direction.

Les CD, DVD et/ou tout autre support de données qui se trouvent dans des revues sont placés au dépôt individuel ou rendus au visiteur.

Produits autorisés

Produits de consommation : Chocolat en plaque uniquement ; chips en sachet uniquement ; biscuits ; tous les fruits secs (sans coquilles) ; cigarettes (pas de tabac en vrac, de filtres et de papier à rouler).

Produits divers : Timbres ; enveloppes ; 5 livres ou journaux à la fois au maximum ; photos (pas de photos passeport, ni de nu) ; CD ou DVD originaux (20 maximum).

Sont strictement interdit : Les photos de nu, revues ou matériel érotiques et pornographiques.